



## MINISTÈRE DES ARMÉES



Service de santé  
des armées

ÉCOLE DU VAL DE GRACE  
BUREAU DES CONCOURS

Dossier suivi par :  
Chantal DAUMAS

Paris, le 07 DEC. 2017

N°2057/EVDG/DCFGC/BC

### CIRCULAIRE

Objet : Concours d'admission à l'École de santé des armées catégorie « PACES », organisé au titre de 2018.

Références :

1. Décret n° 2008-937 modifié du 12 septembre 2008,
2. Arrêté modifié du 3 mai 2010 relatif aux concours d'admission d'élèves officiers médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des armées à l'école du service de santé des armées de Lyon et aux concours de recrutement de médecins, de pharmaciens, de vétérinaires et de chirurgiens-dentistes des armées,
3. Instruction n° 8536/DEF/DCSSA/RH/PF du 25 juin 2010,
4. Instruction n° 6611/DEF/DCSSA/RH/ACCV du 13 avril 2005.

Annexe : 1. Dossier de candidature.

Un concours d'admission à l'École de santé des armées, catégorie « première année commune des études de santé » est ouvert au titre de 2018.

La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités d'organisation du concours précité.

#### I - DOCUMENTATION.

Les textes afférents au programme, à l'organisation et au déroulement du concours cité en objet sont ceux visés en référence.

Il est précisé que les candidats doivent être régulièrement inscrits en première année commune des études de santé.

La validation de cette première année des études de santé devra être effective au plus tard au dernier jour des épreuves orales.

Le dossier d'inscription conforme au modèle joint en Annexe I sera adressé à:

**Ecole du Val-de-Grâce  
Bureau concours  
1, place Laveran  
75230 Paris Cedex 05**

**La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 23 février 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).**

Aucun timbre n'est à fournir.

Les candidats sont invités à :

- suivre scrupuleusement les indications fournies,
- n'utiliser que les imprimés mis en ligne,
- regrouper ces derniers selon l'ordre figurant sur la page de garde du dossier sur laquelle ils auront fait figurer leur nom patronymique, en lettres capitales, ainsi que tous leurs prénoms dans l'ordre de l'état civil ;
- respecter la date de clôture des inscriptions.

### **III - ORGANISATION**

**Les épreuves écrites ainsi que les épreuves orales se dérouleront à l'école du Val-de-Grâce à Paris.**

Le service de santé des armées **ne prend pas en charge les frais de transport et d'hébergement**, tant pour les épreuves d'admissibilité que pour les épreuves d'admission à Paris, ni lors de l'incorporation à l'ESA.

Toutefois, les candidats peuvent demander une prise en charge de leurs frais par un organisme ou/et par la collectivité territoriale dont ils dépendent : mairie – conseil général – conseil régional – etc...

### **IV - CALENDRIER.**

Le calendrier du concours est fixé comme suit :

**Clôture des inscriptions : vendredi 23 février 2018**

**Epreuves écrites : mercredi 4 avril 2018**

**Epreuves orales : lundi 9 juillet 2018.**

### **V - VISITE MEDICALE D'APTITUDE.**

La visite médicale n'interviendra qu'après réussite aux épreuves d'admissibilité.

La visite médicale d'aptitude initiale s'effectue, de préférence, au sein de la section médicale du centre de sélection et d'orientation de rattachement, sauf impératifs géographiques.

La liste des CMA et/ou HIA concernés sera mise en ligne en ligne, en même temps que la liste des candidats déclarés admissibles, sur le site de l'école du Val-de-Grâce, rubrique concours.

Les rendez-vous seront donnés sans délai et transmis sous enveloppe fermée avec tampon « secret médical ». En revanche, l'imprimé n°IV certificat d'aptitude initiale pourra être agrafé sur le recto de l'enveloppe.

Les rendez-vous seront donnés sans délai et transmis sous enveloppe fermée avec tampon « secret médical ». En revanche, l'imprimé n°IV certificat d'aptitude initiale pourra être agrafé sur le recto de l'enveloppe.

## **VI - DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES.**

Les épreuves écrites et orales se dérouleront à l'école du Val-de-Grâce à Paris.

Les candidats recevront une convocation à titre individuel.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

### ***Épreuve écrite :***

Elle consiste en une composition écrite d'une durée de quatre heures et affectée du coefficient 4, qui porte sur un sujet de culture générale ayant trait à des problèmes d'ordre sanitaire d'actualité. A partir d'une documentation, il est demandé aux candidats de rédiger une synthèse et de formuler brièvement leur opinion sur le sujet. Il est tenu compte de la présentation et de l'orthographe.

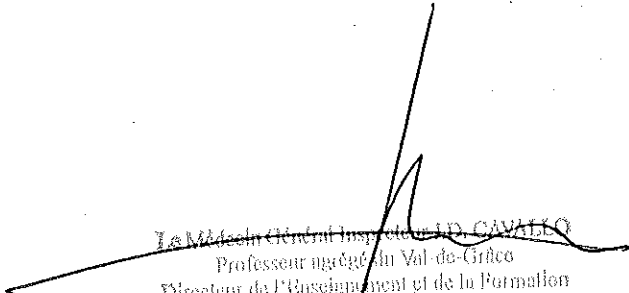
### ***Épreuves orales :***

*1ère épreuve :* Interrogation d'anglais affectée du coefficient 2. Cette épreuve consiste en la lecture d'un texte d'anglais médical suivie d'une traduction et d'une conversation en anglais avec l'examineur.

La durée, qui est la même pour tous les candidats, est fixée à trente-cinq minutes dont quinze minutes de préparation.

*2ème épreuve :* Entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes et affecté du coefficient 4. Cet entretien a pour objet de s'assurer que les candidats sont suffisamment informés des différents aspects de la carrière à laquelle ils se destinent.

Les qualités d'expression du candidat et sa présentation sont également prises en considération pour l'attribution de la note.

  
Le Major Général Inspecteur J. M. CAVALLO  
Professeur agrégé du Val-de-Grâce  
Directeur de l'Enseignement et de la Formation  
du Service de Santé des Armées  
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

## **ANNEXE I**

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Concours d'admission à l'Ecole de santé des armées, catégorie « PACES », organisé au titre de 2018.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Service de santé  
des armées

ÉCOLE DU VAL DE GRACE

BUREAU DES CONCOURS

**CONCOURS D'ADMISSION A L'ÉCOLE  
DE SANTÉ DES ARMÉES ANNÉE 2018**  
Catégorie PACES  
(1ère année commune des études de santé)

NOM\* .....

Prénoms\* .....

Né(e) le .....

\*En majuscule d'imprimerie avec les accents d'indiqués  
(Ne pas agraffer le haut)

## Composition du dossier d'inscription

### Pièces à présenter dans l'ordre suivant :

#### 1- Documents administratifs :

- Fiche de candidature remplie, datée et signée (imprimé n°I).
- Consentement du représentant légal pour les candidat(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans (imprimé n°II).
- Fiche de connaissance du concours.
- Attestation d'inscription en première année des études de santé. L'attestation de validation de la première année commune des études de santé ainsi que le relevé de notes devront être fournis au plus tard le dernier jour des épreuves orales.
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité (ou le cas échéant, une photocopie du passeport en cours de validité).
- Un certificat individuel de la participation à la journée défense citoyenneté (JDC) signé par l'intéressé (ou le cas échéant, une photocopie de l'attestation de recensement pour les candidats n'ayant pas encore participé à la JDC).

Le candidat, après avoir vérifié que le dossier est complet et classé selon l'ordre ci-dessus l'envoi aux autorités dont les adresses sont données en dernière page du dossier.

### Nota :

**Le 23 février 2018** : Date limite de dépôt du dossier d'inscription le cachet de la poste faisant foi.

**Le 04 avril 2018** : Date des épreuves écrites

**Le 09 juillet 2018** : Date des épreuves orales

# FICHE DE CANDIDATURE

AU CONCOURS D'ADMISSION D'ELEVES OFFICIERS MEDECINS ET PHARMACIENS  
A L'ECOLE DE SANTE DES ARMEES – catégorie PACES.

NOM : .....

PREMIER PRENOM : .....

AUTRES PRENOMS : .....

**Les noms et prénoms doivent être écrits distinctement, avec les accents, conformément à l'état civil du candidat.**

DATE DE NAISSANCE : .....

VILLE DE NAISSANCE : .....

N° DEPARTEMENT : .....

PAYS : .....

Adresse unique à laquelle doivent être acheminées toutes les correspondances relatives aux concours :

N°, rue : .....

Lieu-dit : .....

Commune : .....

Code postal : .....

Pays : .....

**L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de faire suivre leur courrier auprès de La Poste en cas de changement provisoire d'adresse et sur l'importance de la fiabilité des informations fournies (mail et numéro de téléphone)**

Numéros de téléphone où le candidat peut être contacté (fixe et portable) : .....

Adresse Internet : .....

Coordonnées et numéro de téléphone de l'établissement universitaire fréquenté : .....

Diplômes obtenus, cycle universitaire en cours : .....

Renseignements complémentaires jugés utiles : .....

A .....le.....,

*Signature du candidat*





# DECLARATION

(à joindre au dossier si le candidat est mineur à la date des épreuves écrites du concours)

Je soussigné(e) M. ou Mme .....(1)

demeurant.....(2)

.....  
agissant en tant que- père – mère – tuteur légal (3), détenant l'autorité parentale, autorise l'enfant mineur.....

.....(4)

né(e) le ..... A .....(5)

à participer aux épreuve du concours 2018 d'admission à l'Ecole de santé des armées de Lyon-Bron.

Fait à .....(6)

Le.....

*Signature :*

- 
- (1) Rayer les mentions inutiles et compléter.
  - (2) Adresse complète, avec n°, voie, ville et code postal.
  - (3) Rayer les mentions inutiles.
  - (4) Nom et prénoms du candidat.
  - (5) Date et lieu de naissance du candidat avec ville et code postal.
  - (6) Lieu de signature de l'autorisation.
  - (7) Date de signature de l'autorisation.



## FICHE DE CONNAISSANCE DU CONCOURS

### CONCOURS D'ADMISSION D'ELEVES OFFICIERS MEDECINS ET PHARMACIENS A L'ECOLE DE SANTE DES ARMEES.

#### 1- Comment avez-vous appris l'existence du concours ?

- par ma famille
- par des relations
- par mon lycée
- par internet
- par la presse
- par la JAPD
- lors d'un salon ou forum

#### 2- Est-ce que les informations reçues ont répondu à votre attente ?

- oui
- partiellement
- non

Si non ou partiellement, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cette fiche devra impérativement être retournée avec le dossier de candidature.**

Elle sera traitée de façon totalement anonyme

**1. DESTINATAIRES (Pour information : Jury).**

Monsieur le médecin général CAVALLO, président du jury  
-Monsieur le médecin chef des services FUSAI, vice-président

**2. DESTINATAIRES**

**(Pour action : toutes opérations relatives aux candidatures).**

- DCSSA/RH/PF2R
- BLRH - PARIS
- BLRH - CLAMART
- BLRH - SAINT-MANDE
- BLRH - BREST
- BLRH - LYON
- BLRH - MARSEILLE
- BLRH - BORDEAUX
- BLRH - TOULON
- BLRH - METZ

**Copie à :**

- EVDG/DIR
- EVG/DA
- EVDG/DFPNM